



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

ID : 095-219500543-20201204-61_2020-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°61

DATE DE LA CONVOCATION 26/11/2020	L'an deux mille vingt Le quatre décembre deux mille vingt à dix huit heures et quarante cinq minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 26/11/2020	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 9 Absent(s) : 2 Votants : 10	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR – Patricia BAZOT – Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY- Guillaume LEVEQUE – Laurent RONDEAU – Isabelle ROBERT. Absent représenté : Monsieur José MATIAS CARVALHO DE MOURA (pouvoir donné à Mme Isabelle ROBERT) Absent : Monsieur Sylvain GUICHARD Secrétaire de séance : Monsieur Alain PIGEONNIER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°61 OBJET : Heures télé travail secrétaire de mairie au 01/01/2021	Monsieur expose les faits suivants : Actuellement, le contrat de Madame Cadot Constance est de 17.5 heures. Madame Constance Cadot effectue dans son temps de travail 1 heure le mardi soir et le vendredi soir de 18 heures à 19 heures. Ce temps de travail est mal organisé puisqu’il ne lui permet pas de travailler productivement. Monsieur le Maire propose, afin que la mairie puisse être ouverte aux administrés et garder une ouverture le soir de conserver l’heure du vendredi soir et de mettre l’heure du mardi soir au mercredi en procédant à du télétravail. Considérant la moyenne de 10 heures complémentaires effectuées en juin, juillet, septembre, il est proposé d’augmenter le contrat d’une heure. Afin de faire une continuité dans la journée du vendredi, Monsieur le Maire propose, avec accord du Maire de Théméricourt, d’inverser le temps de travail

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30





MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

ID : 095-219500543-20201204-61_2020-DE

afin que Madame Cadot constance soit en mairie le vendredi de 14 heures à 19 heures.

Les horaires seraient répartis ainsi : lundi, mardi, jeudi de 9 heures à 13 heures, mercredi 2 heures de télétravail, vendredi de 14 heures à 19 heures.

Monsieur le Maire propose :

- l'augmentation du contrat de travail passant de 17h30 à 19h00.
- Plus de rémunération des heures complémentaires
- Création d'un compteur heures complémentaires afin de les récupérer

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Approuve l'augmentation du temps de travail à l'unanimité

Approuve le télétravail le mercredi à l'unanimité

Approuve à l'unanimité le fait de ne plus rémunérer les heures complémentaires et la création d'un compteur afin de les récupérer

CACHET MAIRIE

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 07/12/2020

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,


Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY EN VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au vendredi 9h à 12h (sauf mercredi)
Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

